

Inscription à la restauration scolaire Année scolaire 2020-2021

RÉGIME EXTERNE

Externe

- L'élève peut manger de manière occasionnelle, les repas doivent être payés par anticipation. Il convient d'acheter un minimum de 5 tickets (soit $4.15 \text{ €} \times 5 = 20.75 \text{ €}$)

RÉGIME DEMI-PENSIONNAIRE

le choix est à valider pour le 11 septembre 2020

La facture du forfait est distribuée par le biais du professeur principal à chaque début de trimestre (*sauf trimestre 1 : fin septembre*)

DP4 (demi-pensionnaire 4 jours)

- L'élève mange lundi, mardi, jeudi et vendredi

DP3 (demi-pensionnaire 3 jours)

- L'élève mange 3 jours fixes par semaine pour toute l'année scolaire à indiquer sur le coupon ci-joint.

DP2 (demi-pensionnaire 2 jours)

- L'élève mange 2 jours fixes par semaine pour toute l'année scolaire à indiquer sur le coupon ci-joint.

Si l'élève mange un jour hors du forfait DP3 ou du forfait DP2, le repas sera facturé 4,15 € (tarif 2020)

ATTENTION : les emplois du temps deviendront définitifs le 14 septembre 2020.

Pour toute question, veuillez-vous adresser au service de la gestion.

Maryline BARBOUX
Adjoint Gestionnaire

✂

Coupon à remettre obligatoirement au professeur principal pour le vendredi 11 septembre

Je soussigné(e) , , responsable de l'enfant

Nom : Prénom : , élève en

classe de : , inscrit mon enfant en qualité de : **(cocher le régime)**

Externe

DP4 (demi-pensionnaire 4 jours)

DP3 (demi-pensionnaire 3 jours)

lundi mardi jeudi vendredi **(cocher 3 jours)**

DP2 (demi-pensionnaire 2 jours)

lundi mardi jeudi vendredi **(cocher 2 jours)**

Date :

Signature